

## **Procès-verbal du Conseil d'école n°2** **Mardi 12 février 2019, de 18h00 à 19h46**

Cadre réglementaire : Le Conseil d'école est constitué de trois parties : les enseignants, les parents d'élèves et les représentants de la municipalité. Il se réunit pour aborder les sujets qui concernent le fonctionnement de l'école sur le temps scolaire et périscolaire, vote le règlement intérieur et adopte le Projet d'école. Il est présidé par la Directrice de l'école.

### Participants

- Présidente : Madame Isabelle Oudart, directrice de l'école enseignant au CP
- Enseignants : Madame Laure Mazérat (Moyens/Grands), Monsieur Mickaël Pereira (CE1), Madame Maryline Jacquet (CM1/CM2), Madame Isabelle Perrin (CE2/CM1), Madame Valérie Lasry (PS), Madame Hind Ghanimi (PS/MS),
- Madame Magali Caylat, Inspectrice de l'Education Nationale
- Représentants de la municipalité : Monsieur l'Adjoint au Maire éducation-jeunesse Mahmoud Kecheroud, Monsieur le Responsable jeunesse David Vincent, Monsieur le responsable des Centres de loisirs Christophe Haussois
- Représentants des parents d'élèves titulaires : Monsieur Matthieu Méance, Monsieur Yan Geuffroy, Madame Vanessa Esteves, Madame Sabrina Duplanil, Madame Cécile André, Madame Habiba Ouafi, Madame Aurélie Cucchiatti,
- Responsable du CLAE : Madame Nina Maniseng

Absents excusés : Monsieur Jean Iragory, Madame Sophie Besse

Le Conseil d'école débute à 18h05 par un tour de table de présentation des participants.

### Ordre du jour :

- Vie scolaire

#### Les actions festives :

La fête des 100 jours : Des activités sont menées depuis le début de l'année autour du nombre 100 dans certaines classes (GS, CP, CE1).

Le jour « J », la journée de classe sera consacrée à des activités mathématiques ludiques. Un goûter convivial et une exposition de réalisations artistiques autour du nombre 100 auront lieu après la classe. Les familles sont invitées à y participer en réalisant aussi des productions réalisées avec 100 objets (100 bouchons, 100 capsules de café, 100 papiers de bonbons, 100 boîtes d'allumettes, de conserve...).

La semaine précédente une animation autour du livre sera également menée dans les classes de maternelle, de CP et de CE1. Une expo-vente de livres se fera ce jour-là également.

Une réunion se tiendra au retour des vacances d'hiver pour organiser ce moment.

Pour la fête de fin d'année, une réunion se tiendra au retour des vacances de printemps.

Les dates de ces fêtes seront précisées dans le cahier de liaison des élèves.

#### Point sur la rentrée scolaire 2019 :

- L'ouverture de 3 classes à la rentrée 2019-2020 est déjà actée, 1 en maternelle et 2 en élémentaire. Les 3 postes vont paraître au mouvement et des enseignants vont être nommés dès le mois de juin. En 2019-2020, la directrice sera donc déchargée à mi-temps.

Une 4<sup>ème</sup> classe pourrait être ouverte si les effectifs enregistrés en mai le permettent. La situation sera réétudiée lors de la 2<sup>ème</sup> commission de « carte scolaire ».

Mme Oudart demande que les fiches d'admission remplies par les familles en mairie lui soient transmises au fur et à mesure afin que les inscriptions se passent au mieux. Elle a transmis de son côté des documents à transmettre aux familles afin qu'elles puissent les compléter en amont. Vu le nombre important d'inscriptions à faire, des sessions d'inscriptions seront organisées sur des samedis matins ou des vendredis soirs, avec présentation générale de l'école et visite des locaux. Les dates seront transmises en mairie et seront communiquées via le blog de l'école. Madame Oudart ne sera malheureusement pas en mesure de recevoir les familles individuellement.

Pour les petites sections, une réunion spécifique aura lieu.

La structure de l'école (nombre de classes par niveau) ne sera pas connue avant fin août car on ne connaîtra pas avant l'âge de tous les nouveaux inscrits, des livraisons de logements ayant lieu cet été.

### **Remplacement des enseignants et des ATSEM :**

#### **Pour la municipalité :**

Il n'y a pas d'ATSEM de remplacement. En cas d'épidémie, elles sont donc en sous effectifs, même si la mairie parvient parfois à déléguer un personnel supplémentaire pour aider.

Il y aura 4 ATSEM pour l'année prochaine, une pour chaque classe de maternelle.

Il faut rappeler qu'en cas d'absence il faut veiller à annuler les repas dans les temps réglementaires car sinon les repas sont commandés et livrés. Il n'y a pas de remboursement pour enseignant malade.

**Pour l'éducation nationale :** Il y a 16 remplaçants sur la circonscription Corneilles-Franconville. Lorsque ces personnes sont déjà sur des remplacements, on fait appel aux autres circonscriptions, puis au département. Il n'est pas possible de savoir à l'avance le nombre de moyens de remplacement disponibles. L'assistante de la circonscription est très réactive mais ne peut prévenir que le matin même de la disponibilité éventuelle d'un remplaçant. La directrice en est alors informée. En période d'épidémie, les remplaçants étant également touchés, les moyens sont réduits.

Madame Oudart incite vivement les familles à garder à la maison les enfants fiévreux ou présentant des troubles intestinaux afin d'éviter de contaminer non seulement leurs camarades, mais aussi les ATSEM ou les enseignants à leur contact.

### **Point pédagogie : Le double niveau :**

En cohérence avec les programmes, les programmations sont faites pour chaque niveau, elles assurent la cohérence des apprentissages dans la classe. Les progressions permettent d'adapter le rythme et les objectifs des apprentissages aux élèves.

Les classes étant différentes, l'avancée est forcément différente. Il en est de même lorsqu'il y a 2 classes de même niveau dans une école. Le programme est mené à bien, d'autant qu'il est spiralaire et que le cycle 3 se termine à la fin de la sixième. Madame l'Inspectrice souligne que le double niveau est une richesse pour les élèves qui y gagnent de l'autonomie.

Les fonctionnements de classe sont expliqués en réunion de début d'année. Pour des informations plus précises, n'hésitez pas à prendre contact avec l'enseignant de votre enfant.

### **Ouverture du nouveau collège :**

Il n'y a pas de retard dans les travaux. Un courrier a été envoyé aux familles concernées par le basculement de Louis Hayet vers ce nouveau collège : 70/80 enfants sont concernés par ce basculement. Les enfants de CM2 de Jules Verne, si ils sont du secteur, iront dans ce nouveau collège.

250 enfants sont attendus pour la rentrée.

Pour les familles qui attendent une livraison en juillet et qui n'ont pas encore d'adresse dans le nouveau quartier, un justificatif devra être fourni lorsque la directrice en fera la demande (lors de la procédure « Affelnet »).

### **Respect des locaux et du matériel hors temps scolaire :**

Nina, la Directrice du CLAE, a été en congé suite à un accident sur son lieu de travail, puis à un accident de la circulation. Elle a donc été absente du CLAE matin et soir ainsi que plusieurs mercredis, et son absence s'est fait ressentir sur cette période-là ; la taille, l'étendue et la configuration des locaux de l'école ainsi que certains enfants que nous accueillons ne rendent pas les choses faciles. (L'équipe enseignante tient donc à préciser qu'elle est très satisfaite de la qualité du travail mené par Nina sur l'école, de son sens des responsabilités et de son professionnalisme.)

Un problème de dégradation du matériel et des locaux en cas d'absence de la responsable habituelle (Nina) est soulevé. Les règles de l'école ne sont alors pas vraiment reprises sur le temps périscolaire, notamment pendant les vacances scolaires : espaces verts, mobilier, radiateurs etc. Du matériel est également déplacé ou emprunté et non rendu.

Un rendez-vous a été pris avec M. Haussois pour aborder ce problème et établir la liaison entre la directrice de l'école et les futurs directeurs des centres de loisirs pendant les vacances.

**Réponse :** Sur les mercredis à l'année, le choix est fait de maintenir la même personne. Le mouvement de responsables de centre est inévitable. Les règles doivent être les mêmes quel que soit le responsable du centre. Il peut y avoir des dégradations dues aussi à des intrusions.

M. Kecheroud demande à ce que les animateurs soient repris. Nina précise que les règles sont les mêmes mais qu'elles ne sont pas toujours respectées malgré les consignes données et répétées.

**Chauffage et cour en cas de temps froid** : Le problème de chauffage est résolu cependant il fait toujours froid du côté du bureau. Dans le dortoir, il y a un radiateur cassé. Et il y fait un peu trop frais.

**Réponse** : Le chauffagiste est actuellement en train de chercher comment solutionner le problème. Un chauffage d'appoint sera donné pour le bureau.

Lors des périodes de grand froid (neige et gel), la cour est très glissante et devient impraticable, notamment au niveau de l'entrée élémentaire. Nous sommes obligés de faire passer les enfants par la maternelle. Le salage effectué par le CLAE le matin, voire par la voirie, ne suffit pas. Madame Oudart demande s'il y a quelque chose à faire pour limiter ce problème. Elle demande également que les escaliers extérieurs soient inclus dans le salage ou le déneigement.

**Réponse** : En dehors du salage, pour l'instant on ne voit pas quoi faire.

**Point coopérative** : Les photos ont rapporté 1 212 euros à l'école.

Le gouter de décembre : 267,50 €. Le solde est actuellement est de 3712,60 €.

La coopérative a permis de financer une partie des sorties, des spectacles, le cinéma, du matériel pédagogique et différents achats pour mener à bien des projets. La subvention mairie arrivera en avril/ mai (1600 euros environ).

- **Vie périscolaire** (questions des parents élus)

- **Effectifs des animateurs sur le CLAE et le centre du mercredi** : Les parents pensent que l'encadrement est « léger » en nombre d'animateurs, surtout depuis le départ de Laurent.

**Réponse** : Il n'y pas de normes sur le CLAE. La municipalité essaye de se rapprocher de ce qui est fait le mercredi. On est sur une moyenne de 1 adulte pour 15 enfants. Quand l'école sera au complet, on pourra faire 2 groupes distincts élémentaire et maternelle. L'animateur démis ne sera pas remplacé car il était déjà « en plus ».

M. Méance souligne que le regroupement des 2 « tranches d'âge » ne pose pas de soucis pour les parents. Des aménagements sont mis en place pour les petites sections.

- **CLAE et centre pendant les vacances scolaires** : nombre de places disponibles.

A chaque ouverture de classe à Jules Verne, il y aura moins de places pour le Centre car l'espace libre dans l'école se réduit.

16 places seront proposées en maternelle à la rentrée 2019. Mi-juillet les inscriptions seront ouvertes.

**Il y aura un nouveau Centre de Loisirs à Saint-Exupéry** : + 48 places de maternelle disponibles pour la rentrée. (Le centre **Saint-Exupéry** pourra accueillir des maternelles et des élémentaires.)

Le règlement des réservations du Centre de Loisirs a été modifié ce qui a permis une meilleure « utilisation » du service car des places étaient réservées et les enfants ne venaient pas. 8 à 10 familles par mercredi sont « radiées » parce qu'elles ne justifient pas de 2 absences consécutives.

Mme Oudart demande si des places seront gardées pour les nouvelles familles qui vont emménager.

**Réponse** : cela n'est pas envisagé car il reste encore des places disponibles sur la ville : toutes les places disponibles en centre de loisirs ne sont pas utilisées.

### **Le point sur les travaux** :

Une réunion « travaux » a eu lieu. Beaucoup de demandes ont été entendues et se font de façon progressive.

Le problème du bruit désagréable des éclairages dans les classes est en cours de traitement.

Les infiltrations d'eau reviennent ... dans la classe de Mme Jacquet. Les tablettes « sous-fenêtres » doivent être remises pendant les vacances de février et des joints seront refaits à cette occasion.

Les menuisiers de la ville vont nous construire des mallettes avec des cadenas pour protéger le matériel de la salle de motricité. Madame Oudart souhaiterait également l'achat de cantines.

### **Demandes des parents hors « Ordre du jour »** :

- N'est-il pas possible d'occulter les alentours des écoles ?

Réponse : Une demande de plantes grimpantes sera faite aux espaces verts afin d'occulter les grilles de la sente de la nécropole.

-Où en est la signalétique ?

Réponse : Une commission va se réunir le 4 avril pour étudier la question de la pose de panneaux indicateurs aux abords de l'école.

-Pourquoi on ne peut pas rentrer dans les écoles ?

Réponse de Madame l'Inspectrice : L'entrée des parents à l'école n'est pas interdite mais demande une vigilance importante et la mise en place de filtrages car les écoles doivent être sécurisées. Elle sait que les parents de maternelle notamment regrettent de ne plus avoir accès directement aux classes mais qu'on se doit de suivre les consignes données par le préfet et la Direction académique. Madame Oudart ajoute que lors des moments festifs, les parents ont accès aux locaux grâce au filtrage assuré par les parents élus, la police municipale et elle-même.

-Pourquoi tant d'affichages sur les portes de la maternelle ?

Réponse : L'affichage sur les portes de la maternelle est important car de nombreuses notes restent valables (le retour des changes, par exemple). Mme Mazerat, qui assure l'entrée des enfants le matin, est vigilante à ce que l'affichage soit renouvelé et réactualisé. Les feuilles de couleur sont utilisées pour attirer l'attention des parents.

- La rubrique contact du blog fonctionne-t-elle ?

Réponse de Madame Oudart : Oui, elle est opérationnelle. Lorsqu'on y laisse un message pour signaler l'absence de son enfant, il est transmis à l'enseignant concerné dans la journée. En revanche, elle souligne qu'elle n'a accès à son ordinateur que le midi et le soir, étant en classe et de service de récréation le reste du temps les lundis, mardis et vendredis. Quant au téléphone, malgré de nombreuses interventions du service informatique de la mairie auprès des opérateurs, la messagerie dysfonctionne et elle a encore de nombreux messages qui arrivent en différé, voire plusieurs jours après. Il est donc préférable d'utiliser le blog. Madame Oudart rappelle que téléphone et mail ne dispensent pas d'écrire un mot dans le cahier de liaison au retour de l'enfant, ni d'y joindre un certificat médical si nécessaire.

Par ailleurs, quand un enfant doit rester au CLAE alors que ce n'était pas prévu, il est préférable d'appeler directement le CLAE au 01 39 84 98 26.

Le Conseil d'Ecole est déclaré clôturé à 19h46

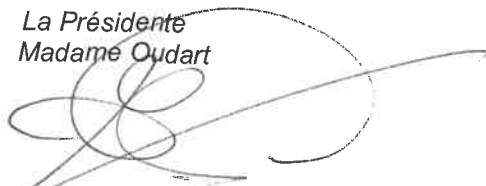
**Fait à Corneilles-en-Parisis, le 12 février 2019**

La Secrétaire de séance

Madame Isabelle Perrin



La Présidente  
Madame Oudart



Prochain conseil d'école

Les dates des prochains Conseils d'école sont fixées en concertation avec les représentants des parents d'élèves : le prochain se tiendra le mardi 4 juin.